

## Conseil d'Établissement N°3

Jeudi 25 mars 2021

### Présents :

- *administration* : Didier TRIBOUT, Wafaa LRHEZZIOUI, Sibylle IRAMBONA, Valence NIYONKURU.
- *personnels* : Laurence DUPUY, Christine BIZIYEZU, Tiffany URDANETA, Floride BAHENDA
- *usagers* : Lydia Michèle NDAYIZEYE, Carine COUDERT, Maxime CHARTIER
- *personnalités qualifiées* : Alaa ZAKI,

### Excusés :

- Gilbert NIBIGIRWE (RLS), Pascal THIAIS (COCAC), Prosper MANIRAMBONA. Jean-Yves CARNINO (IFB), Laetitia CALLET, Fiona RICCI,

Le Proviseur, président du Conseil d'Établissement (CE), présente l'ordre du jour et le soumet au vote.

1. Bilan pédagogique
2. Adoption du Règlement intérieur
3. Calendrier scolaire
4. Divers

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le PV du dernier Conseil d'établissement est adopté

### **1. Bilan pédagogique**

#### **a. communication**

Le Proviseur rappelle les actions réalisées pour améliorer la communication :

- Mise en ligne du site internet en janvier 2021
- Formulaire de contact, fiche d'inscription, activités périscolaires, menu de la cantine, et actualités de l'école.
- Nouvelle charte graphique : logo, etc.
- Lettre d'information trimestrielle
- Présence sur les réseaux sociaux ( Facebook, Instagram)
- Présence sur un salon professionnel *Profs du monde*

Mme Coudert s'interroge sur les administrateurs des pages Facebook et Instagram. Le Proviseur rappelle que l'équipe de direction, Didier Tribout et Wafaa Lrhezzioui, sont administrateurs.

Mme Coudert indique qu'il est important de maintenir une communication systématique par mail et sur ClassDojo, à destination des familles.

## **b. attractivité**

Le Proviseur met en avant l'attractivité de l'établissement :

- Effectifs en hausse

381 élèves à ce jour, contre 340 à la rentrée. Dynamisme et attractivité de l'école.

- Seuil des classes anciennement fixé à 25. Seuil de dédoublement officiel en collège 30 élèves. Pas de seuil en lycée.

M. Tribout explique que le dédoublement à faible effectif a une incidence financière que les écolages ne permettent pas. Mme Coudert souhaite une estimation des coûts et de la hausse des frais d'écolage. M. Tribout répond qu'effectivement cela pourrait être soumis à l'AG des parents, comme le projet immobilier afin de décider des perspectives de l'école.

- Réflexion sur les dispositifs d'accueil (immobilier, FLE, structure pédagogique)
- Travaux : installation de ventilateurs, de vidéoprojecteurs au Secondaire, création d'un foyer des lycéens, rénovation de la BCD...
- Obtention d'une subvention AEF de 42 885€ d'équipements numériques

## **c. formations**

Le Proviseur détaille ensuite les formations de cette année :

### **Plan local de formation**

- Formation "L'école du Socle- Réforme du collège", animée par Michel Héron (IPR Histoire-Géographie) et Dominique Fontès (Personnel de direction), dans le cadre d'une mission AGIR. Le stage a concerné les professeurs du Secondaire et du Cycle 3.
- Formation "Vie scolaire", animée par Damien Villano (Personnel de direction). La formation concerne la Vie scolaire ( CPE et AED)

M. Valence informe que la formation est en cours, et M. Tribout en profite pour annoncer le recrutement d'une CPE expatriée.

- Formation "Orientation", animée par Yvan Lourdais-Leroux (PsyEN de l'académie de Rennes). La formation concerne la PRIO et les PP.
- Journées pédagogiques : Évaluation positive et pédagogie de projet
- Visites conseil ( Proviseur et directrice)

## Formation AEFE

- Accompagnement des enseignants : Sébastien Niyonzima, Murielle Mabou, Kenny Nindorera, Claudine Ndagijimana, Edrine Irembere et Kristian Issanda
- Formation Lettres et Maths, animée par les EEMCP2 de zone.
- Animation pédagogique, par l'Inspecteur de l'Education Nationale
- Formation Langage et Arts par Gerald El Kaddir (EMFE)

M. Tribout annonce que la mission d'homologation sera conduite par Jean-Pierre Avril, IA-IPR de Physique-Chimie, les 24 et 25 mai.

## d. Evénements de l'EFB

M. Tribout énonce les événements de l'établissement pour le 1er trimestre :

- Cérémonie du 11 novembre : 11 novembre 2020
- Marché de Noël, organisé par le CVCL : 12 décembre 2020
- Cross de l'EFB, de la TPS aux Terminales : 16 décembre 2020
- Fête de Noël, de la TPS à la 3ème : 18 décembre 2020
- Puis, pour le 2ème trimestre :
- Nuit de la lecture : 23 janvier 2021
- Fête de la Francophonie : 20 mars 2021

M. Tribout profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des personnels pour leur investissement lors de ces manifestations.

## e. Activités et projets de classe

Sont aussi passés en revue, sans exhaustivité, les activités de classe :

Primaire:

- Spectacle de Noël, de la TPS au CM2 : 18 décembre 2020
- Sortie Cinéma de Noël à l'IFB : du CP au CM2 : 17 décembre 2020
- Sortie Découverte du Cinéma : TPS/PS/MS : 18 mars 2021
- Participation au concours Kamishibaï de la classe de CP
- Sortie à la Rusizi, écriture d'une histoire trilingue et d'un chant en anglais
- Participation des CM1 et CM2 au concours Castor : 8 décembre 2020
- Participation des CE2, CM1 et CM2 au concours Kangourou: 18 mars 2021
- Participation à l'exposition *Dis-moi dix mots* à l'IFB

Collège:

- Spectacle de Noël, 6ème, 5ème : 18 décembre 2020
- Sortie des 6ème à Ijenda

- Stage des 3ème
- Participation des 3ème au concours Je filme le métier qui me plaît
- Participation des 6ème et 5ème au concours Kangourou : 18 mars 2021
- Participation des 4ème aux Olympiades de maths : 23 mars 2021
- MasterChef Junior en anglais, classe de 6ème ( vote jusqu'au 5 avril)
- Lancement de la réalisation d'une fresque cubiste, classe de 5ème
- Préparation à la certification Pix (compétences numériques) des 3ème
- Préparation à l'ASSR (Sécurité Routière) des 5èmes et 3èmes.
- Semaine des médias et de la presse, au CDI, du 22 au 26 mars.

Mme Coudert questionne sur l'impulsion de ces projets et les personnes à leurs initiatives, regrettant que certaines classes soient plus concernées que d'autres. M. Tribout rappelle qu'une attention est portée pour toucher toutes les classes et que d'autres actions auront encore lieu au 3ème trimestre.

Lycée:

- Défi des Secondes, du 20 au 23 janvier
- Réalisation d'un padlet des Secondes en lettres
- Participation des 1ères au Olympiades de mathématiques
- Qualification pour les demis-finales de l'équipe Génies en herbe
- Rencontres dans la cadre de la PGE : Colonel Dosser, attaché de défense, M. Gruenberg, ambassadeur de France, Mme Lakrafi, député de la 10ème circonscription des Français de l'étranger...
- Déploiement de G Suite pour les élèves.

Mme. Coudert questionne sur l'usage de Google. Mme Lrhezzioui précise que l'offre G Suite pour l'éducation respecte le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Pour conclure le point, M. Tribout se félicite de ce bilan qui démontre le dynamisme de l'établissement et l'implication de ses personnels.

## **2. Adoption du règlement intérieur**

Mme Coudert souhaite que l'on précise qu'il s'agit du Règlement intérieur (RI) de l'EFB. Le changement est adopté.

Mme Coudert souhaite faire référence à la charte de la laïcité. M. Tribout explique que la charte impliquerait des conséquences lourdes pour une enseignante et quelques élèves. Le Conseil convient que la situation actuelle ne pose pas de problème et donc qu'une référence à la charte n'est pas nécessaire.

Le Conseil balaye les articles du RI.

Concernant l'article 13, Mme Coudert souhaite que l'on explique le fonctionnement du CVCL. Après discussion, le Conseil convient que le parent qui souhaite des compléments peut trouver des détails sur le site internet de l'EFB.

Le Conseil débat de l'autorisation des téléphones portables durant la récréation. Mme Coudert indique qu'une loi française l'interdit dans les écoles et collèges français et souhaite que l'établissement limite donc cette autorisation au lycée.

Les membres de l'équipe éducative arguent que cette autorisation s'adapte au contexte local et ne met en aucun cas à mal la cohésion et les échanges entre élèves, inquiétude de certains parents d'élèves.

Mme Biziyezu fait également part du besoin d'usages pédagogiques des appareils mobiles.

Après débat, Didier Tribout met au vote la proposition d'interdiction du téléphone portable au collège

**Résultat :** vote pour 2, abstention 0, contre 9.

Plusieurs membres évoquent tout de même une limitation possible pour le Primaire. Est donc soumis au vote la proposition "Au secondaire, l'utilisation d'un téléphone mobile par un élève est autorisée durant les temps de récréation."

**Résultat :** vote pour 10, abstention 0, contre 1

Le Conseil reprend la lecture des articles du RI et discute des horaires des emplois du temps pour le secondaire.

Mme Biziyezu questionne sur les cours de 12h à 13h ou de 13h à 14h.

M. Tribout prévient qu'avec l'ouverture d'options, les cours entre 12h et 14h seront appelés à se multiplier.

Mme Coudert s'inquiète de la possibilité de cours le samedi matin pour les collégiens. Le Conseil modifie à l'unanimité l'article pour circonscrire cette possibilité.

Concernant, les outils de communication, le Conseil se questionne sur la pertinence du cahier de liaison mais convient que, pour l'heure, il est utile de conserver un format papier afin d'accompagner progressivement les familles au numérique.

Mme Coudert se désole de l'absence de délégués de classe au primaire. La direction réaffirme que les représentants de parents d'élèves, élus à ce CE, ont la possibilité de communiquer à l'ensemble des parents : ils peuvent demander la mise à disposition d'une salle pour une réunion, disposer d'un panneau d'affichage, transmettre une communication ( papier ou email) qui sera diffusée aux familles. Elle évoque aussi la possibilité de mettre en place un Conseil d'école, à titre consultatif pour le 1er degré.

Concernant l'article 43, Mme Dupuy pointe la problématique des élèves retardataires considérés comme absents, évoquée lors des réflexions de l'équipe pédagogique. Le Conseil adopte donc la modification suivante : *“Tout élève en retard est admis en cours après passage à la vie scolaire.*

*Lors de retards répétés d'un élève, la vie scolaire contacte sa famille pour lui rappeler l'obligation de ponctualité. Au bout de trois retards, la Direction applique une sanction.”*

Le chapitre des punitions et sanctions fait se questionner le Conseil.

Mme Dupuy tient à signaler qu'il faut garder une marge d'appréciation au cas par cas selon l'élève.

M. Tribout précise également que les problématiques de gestion de classe se règlent, en premier lieu, par les enseignants. Aucune modification n'est apportée à ce chapitre.

Le RI est adopté à l'unanimité.

### 3. Calendrier scolaire

Mme Lrhezzioui présente le calendrier scolaire 2021/2022, validé par l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN) de l'AEFE. Le calendrier doit en effet respecter un certain nombre d'heures de cours, avec le plus grand nombre de jours effectifs (donc le moins de jours fériés possible).

Les principaux éléments :

- 3 semaines de vacances à Noël, avec un Stage de remise à niveau la dernière semaine, suite aux retours très positifs des familles cette année.
- 10 jours à la Toussaint, le 21 octobre étant férié.
- 2 semaines pour les autres vacances

août-21	septembre-21	octobre-21	novembre-21	décembre-21	janvier-22	février-22	mars-22	avril-22	mai-22	juin-22	juillet-22
1: di	1: me 4	1: ve 4	1: lu 4	1: me 4	1: sa	1: ma 6	1: ma	1: ve 4	1: di	1: me 4	1: ve 4
2: lu	2: je 6	2: sa	2: ma 6	2: je 6	2: di	2: me 4	2: me	2: sa	2: lu	2: je 6	2: sa
3: ma	3: ve 4	3: di	3: me 4	3: ve 4	3: lu	3: je 6	3: je	3: di	3: ma	3: ve 4	3: di
4: me	4: sa	4: lu 4	4: je 6	4: sa	4: ma	4: ve 4	4: ve	4: lu 4	4: me	4: sa	4: lu 4
5: je	5: di	5: ma 6	5: ve 4	5: di	5: me	5: sa	5: sa	5: ma 6	5: je	5: di	5: ma 6
6: ve	6: lu 4	6: me 4	6: sa	6: lu 4	6: je	6: di	6: di	6: me 4	6: ve	6: lu 4	6: me
7: sa	7: ma 6	7: je 6	7: di	7: ma 6	7: ve	7: lu 4	7: lu 4	7: je 6	7: sa	7: ma 6	7: je
8: di	8: me 4	8: ve 4	8: lu 4	8: ma 6	8: sa	8: ma 6	8: ma 6	8: ve 4	8: di	8: me 4	8: ve
9: lu	9: je 6	9: sa	9: ma 6	9: je 6	9: di	9: me 4	9: me 4	9: sa	9: lu 4	9: je 6	9: sa
10: ma	10: ve 4	10: di	10: me 4	10: ve 4	10: lu 4	10: je 6	10: je 6	10: di	10: ma 6	10: ve 4	10: di
11: me	11: sa	11: lu 4	11: je 6	11: sa	11: ma 6	11: ve 4	11: ve 4	11: lu 4	11: me	11: sa	11: lu 4
12: je	12: di	12: ma 6	12: ve 4	12: di	12: me 4	12: sa	12: sa	12: ma 6	12: je	12: di	12: ma 6
13: sa	13: lu 4	13: me 4	13: sa	13: lu 4	13: je 6	13: di	13: di	13: me 4	13: ve	13: lu 4	13: me
14: ve	14: ma 6	14: je 6	14: di	14: ma 6	14: ve 4	14: lu 4	14: lu 4	14: je 6	14: sa	14: ma 6	14: je
15: di	15: me 4	15: ve 4	15: lu 4	15: ma 6	15: sa	15: ma 6	15: ma 6	15: ve 4	15: di	15: me 4	15: ve
16: lu	16: je 6	16: sa	16: ma 6	16: je 6	16: di	16: me 4	16: me 4	16: sa	16: lu 4	16: je 6	16: sa
17: ma	17: ve 4	17: di	17: me 4	17: ve 4	17: lu 4	17: je 6	17: je 6	17: di	17: ma 6	17: ve 4	17: di
18: me	18: sa	18: lu 4	18: je 6	18: sa	18: ma 6	18: ve 4	18: ve 4	18: lu 4	18: me	18: sa	18: lu 4
19: je	19: di	19: ma 6	19: ve 4	19: di	19: me 4	19: sa	19: sa	19: ma 6	19: je	19: di	19: ma 6
20: ve	20: lu 4	20: me 4	20: sa	20: lu 4	20: je 6	20: di	20: di	20: me 4	20: ve	20: lu 4	20: me
21: sa	21: ma 6	21: je 6	21: di	21: ma 6	21: ve 4	21: lu 4	21: lu 4	21: je 6	21: sa	21: ma 6	21: je
22: di	22: me 4	22: ve 4	22: lu 4	22: ma 6	22: sa	22: ma 6	22: ma 6	22: ve 4	22: di	22: me 4	22: ve
23: lu	23: je 6	23: sa	23: ma 6	23: je 6	23: di	23: me 4	23: me 4	23: sa	23: lu 4	23: je 6	23: sa
24: ma	24: ve 4	24: di	24: me 4	24: ve 4	24: lu 4	24: je 6	24: je 6	24: di	24: ma 6	24: ve 4	24: di
25: me	25: sa	25: lu 4	25: je 6	25: sa	25: ma 6	25: ve 4	25: ve 4	25: lu 4	25: me	25: sa	25: lu 4
26: je	26: di	26: ma 6	26: ve 4	26: di	26: me 4	26: sa	26: sa	26: ma 6	26: je	26: di	26: ma 6
27: ve	27: lu 4	27: me 4	27: sa	27: lu 4	27: je 6	27: di	27: di	27: me 4	27: ve	27: lu 4	27: me
28: sa	28: ma 6	28: je 6	28: di	28: ma 6	28: ve 4	28: lu 4	28: lu 4	28: je 6	28: sa	28: ma 6	28: je
29: di	29: me 4	29: ve 4	29: lu 4	29: ma 6	29: sa	29: ma 6	29: ma 6	29: ve 4	29: di	29: me 4	29: ve
30: lu	PRE 30: je 6	30: sa	30: ma 6	30: je	30: di	30: me 4	30: me 4	30: sa	30: lu 4	30: je 6	30: sa
31: ma	PRE	31: di	31: ve	31: ve	31: lu 4		31: je 6	31: ma 6	31: di	31: ve	31: di

Mme Coudert s'interroge sur une fin d'année le 5 juillet. M. Tribout indique que les élèves pourront être libérés pour des journées pédagogiques.

A 21h30, l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 21h30.

## Glossaire

FLE : Français Langue Etrangère

BCD : Bibliothèque Centre Documentation

PsyEN : Psychologue de l'Education Nationale

PRIO : Personnel Ressources en Information et Orientation

PP : Professeur Principal

CPE : Conseiller Principal d'Education

AED : Assistant d'EDucation

IPR : Inspecteur Pédagogique Régional

IA-IPR : Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional

EEMCP2 : Enseignant Expatrié à Mission de Conseil Pédagogique du 2nd degré

ASSR : Association Scolaire de Sécurité Routière